

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2019

PROTÉGER LA POPULATION DES DANGERS DE LA MALBOUFFE - (N° 1561)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 57

présenté par

Mme Petel, Mme Rossi et Mme Beaudouin-Hubiere

à l'amendement n° 50 (2ème Rect) de M. Véran

ARTICLE 3

Au deuxième alinéa, substituer aux mots "l'article L. 2332-8" les mots "l'article L. 3232-8"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.